

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 20/04/2020 sur www.xmarches.fr sous la référence 2020-17EP

Pouvoir adjudicateur :

Ville d'Epernay

7 bis avenue de champagne 51200 ÉPERNAY

marches.publics@ville-epernay.fr

Profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

Nature : Commune

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Intitulé : 2020-17EP - Mission de contrôle technique - Passerelle de la gare d'Epernay - Lot 1 : Lot unique

Objet de la délégation : 2020-17EP - Mission de contrôle technique - Passerelle de la gare d'Epernay

Type de marché : Services

Nomenclature (CPV) : 71356100-9 - Services de contrôle technique.

Lieu d'exécution : 51200 ÉPERNAY

Critères d'attribution :

Qualité 50 %

Prix 50 %

Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 03/07/2020

Montant final HT : 26 824 €

Opérateur économique attributaire :

APAVE PARISIENNE SAS

17 AVENUE JEAN JAURES - 10150 PONT STE MARIE

France

Mail : anthony.hervy@apave.com

Renseignements complémentaires :

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Introduction des recours :

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

Consultation du contrat :

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Ville d'Epervay

7 bis avenue de champagne

51200 ÉPERNAY